

## Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 19 septembre 2023

---

### Questions posées lors du CM du 13.06.2023

- Mme Jacquemoud demande pourquoi, sur les bords de l'Aire, aucune affiche ne mentionne que les chiens doivent être attachés durant la période de nidification des oiseaux (du 1er avril au 15 juillet). Elle demande également si la police municipale pourrait s'assurer que l'obligation de tenir en laisse les chiens durant cette période soit respectée sur le territoire de Bernex, comme cela est le cas à Confignon.

Seules les zones « forêt » sont soumises à la restriction de tenue en laisse des chiens pendant la période de nidification du 1er avril au 15 juillet. Or, les bords de l'Aire ne sont pas considérés comme une zone « forêt » et cette législation spécifique à la nidification ne s'applique donc pas. Sur les bords de l'Aire, les chiens n'ont donc pas l'obligation d'être tenus en laisse dans la mesure où ils restent sur les chemins de terre. La Commune de Confignon est plus restrictive et elle n'applique donc pas à la lettre la législation en vigueur. A noter de plus que la « Gouvernance du vallon de l'Aire » est actuellement occupée à clarifier le statut de cette zone.

- Mme Jacquemoud demande ce que le Conseil administratif a entrepris au sujet des voitures stationnées devant la fontaine du Vieux-Lully depuis son intervention à ce sujet lors du Conseil municipal du 2 mai 2023.

Dès que le parking souterrain du Vieux-Lully sera en fonction, ce type de stationnement ne sera plus autorisé. En attendant, et pour apporter une réponse provisoire et spécifique à la zone de la fontaine, il est prévu de poser autour de celle-ci des bacs à fleurs.

- Afin d'assurer la perméabilité de la zone sportive pour les piétons de tous les côtés, M. Gioria demande si un passage pourrait aussi être prévu du côté des terrains de padel.

Une réflexion est actuellement menée par les divers services de la mairie (Police municipale, sports, voirie) autour des problématiques des accès piétons dans cette zone et de la circulation. L'objectif est à la fois d'améliorer l'accès des piétons tout en limitant physiquement les deux roues.

### Parcelle 7875

La Commune a fait une offre d'achat de la parcelle 7875 à l'hoirie Bocquet à hauteur de cinq millions. Un projet d'acte a été établi et soumis à l'hoirie. Le Conseil municipal sera saisi d'un projet de délibération à ce sujet le moment venu.

### Référendum relatif au PDZIA des Rouettes

Une séance publique d'information relative à la future zone industrielle et artisanale des Rouettes dont le plan directeur fera l'objet d'un référendum le 12 novembre prochain est organisée par la commune. Elle aura lieu le mardi 3 octobre à 19h30 à la salle communale de Luchepelet. La soirée se déroulera en présence des Autorités communales, avec la participation de Mme Hubscher, Présidente de Caran d'Ache, ainsi que des représentants de l'Etat et de la FTI. La présentation sera l'occasion de communiquer des informations claires et précises sur le projet et de mettre en valeur les arguments de la commune en faveur du PDZIA.